

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1485

10 juin 2014

### SOMMAIRE

ABTec S.à r.l. ....	71252	RPM Lux Holdco S.à r.l. ....	71235
Braiwait Management S.A. ....	71280	RPM Lux Holdco S.à r.l. ....	71236
Brightside S.A. ....	71280	RPPSE Soparfi A S.à r.l. ....	71240
Commission des normes comptables ....	71280	RPPSE Soparfi B S.à r.l. ....	71235
Dentsply Benelux S.à r.l. ....	71248	Shaka Invest S.A. ....	71237
DUCAMP Luxembourg S.à r.l. ....	71252	Shaka Invest S.A. ....	71237
First State Infrastructure S.à r.l. ....	71243	Shield Investments III S.à r.l. ....	71234
FMGT S.A. ....	71245	SH Real Estate S.A. ....	71237
Getty Images Luxembourg S.à r.l. ....	71257	Sigma Management S.A. ....	71238
Getty Images Luxembourg S.à r.l. ....	71253	Silcolux S.A. ....	71238
Global Blue Management & Co S.C.A. ...	71271	Sipe S.A. ....	71238
GREENCAGE S.A. Société de Titrisation .....	71260	Sirius Management S.A. ....	71238
GVBB Holdings S.à r.l. ....	71276	Sitronics Finance S.A. ....	71240
IK Investment Partners A S.à r.l. ....	71267	Sizinvest S.A. ....	71240
Mrxsys S.A. ....	71275	Société Anonyme de Participations et de Placements ....	71240
MRX Systems S.A. ....	71275	Société Immobilière Financière et de Par- ticipations S.A. ....	71239
PAH Luxembourg 2 Sàrl ....	71234	Solimo S.A. ....	71239
Patrinvest ....	71234	Somer SA ....	71237
Patri Participations Holding ....	71242	Soparfi Hôtelière Paul Dubrulle ....	71239
PEF Feeder 2007 S.à r.l. ....	71234	Spanworx S.A. ....	71238
Peinture et Décor Berthaut & Biver S.à r.l. .....	71242	Telindus ....	71239
Pergam Properties 1 S.C.A. ....	71241	Timberland Luxembourg Finance S. à r.l. .....	71236
Petit Castelet S.à r.l. ....	71242	Trans Rock Investment S.à r.l. ....	71242
PHM Holdco 19 S.à r.l. ....	71234	Trek Invest S.A. ....	71241
Roberta Di Camerino S.A. ....	71236	VPS Holding S.à r.l. ....	71241
Romme Investments SA ....	71236	YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF .....	71241
Rovere Sicav ....	71235		
Rovere Sicav ....	71235		

**PEF Feeder 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 136.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PEF Feeder 2007 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014050744/11.

(140057364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Patrinvest, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 269.862.600,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 69.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050743/10.

(140058118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**PAH Luxembourg 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 165.884.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050739/10.

(140057610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**PHM Holdco 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 171.719.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2014050747/11.

(140057574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Shield Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 168.010.

Par résolutions signées en date du 27 mars 2014 l'associé unique a accepté la démission de Rupert Lywood, avec adresse au One Vine Street, W1J OAH London, Royaume-Uni de son mandat de gérant, avec effet au 13 mars 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014050797/12.

(140057355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**RPPSE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 99.825.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014050784/13.

(140057326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**RPM Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 135.777.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 110.355.

**RECTIFICATIF**

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 14 octobre 2013 sous le No: L130 174 654  
Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050782/11.

(140058115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Rovere Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 144.972.

Il résulte d'une décision de la Société en date du 2 avril 2014, de:

- Renommer Monsieur Luc COURTOIS, né le 21 août 1970 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L-2370 à Howald, Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Renommer Monsieur Luigi CARNELLI, né le 6 mai 1956 à Milan, Italie résident au 5, Contrada di Sassello, 6900, Lugano, Suisse en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 janvier 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Renommer Monsieur Alberto CAVADINI en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015; et

- Renommer Deloitte SA en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2014.

Référence de publication: 2014050780/20.

(140058038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Rovere Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 144.972.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050779/10.

(140057423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Romme Investments SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.661.

—  
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 28 février 2014*

*Conseil d'administration*

En date du 28 février 2014, les actionnaires de la Société ont pris acte de la démission de M. Antonis Anastasiou de son poste d'administrateur, avec effet au 31 octobre 2013; et ont décidé de nommer comme administrateur de la Société, avec effet au 28 février 2014, et pour une durée qui expirera après la tenue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 28 février 2014:

- M. Clinton Moseley, né le 16 avril 1972 à Boksburg, Afrique du Sud, demeurant professionnellement au 1 Finsbury Avenue, London EC2M 2PP, Royaume-Uni, administrateur.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Romme Investments S.A.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014050778/18.

(140057761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**RPM Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 135.777.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 110.355.

—  
RECTIFICATIF

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 28 mars 2013 sous le No: L130 050 836 Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050781/11.

(140058103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Roberta Di Camerino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 130.219.

—  
Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROBERTA DI CAMERINO S.A.

Référence de publication: 2014050777/10.

(140057578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Timberland Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.034.960,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 101.643.

—  
Il y a lieu de noter ce qui suit:

- l'adresse professionnelle de Monsieur Curtis Andrew HOLTZ, gérant est à modifier comme suit: via Laveggio, 5, CH-6855 Stabio, Suisse.

- l'adresse professionnelle de Monsieur Karl Heinz SALZBURGER, gérant est à modifier comme suit: via Laveggio, 5, CH-6855 Stabio, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014050860/15.

(140057783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**SH Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 183.350.

—  
*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique adoptée au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2014.*

- De nommer aux fonctions d'administrateur M. Hugues Thevenet, résident au 10 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg avec effet immédiat. Le mandat est conféré jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

- D'accorder la délégation de la gestion journalière à M. Hugues Thevenet résident au 10 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg. La présente délégation est conférée avec effet immédiat et restera en vigueur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, ou lors de la révocation du mandat d'administrateur conféré à M. Thevenet le cas échéant.

- De révoquer le mandat de Commissaire aux Comptes de M. Jean-Pierre Thevenet, résident au 8, rue Charles IV, L-1309 Luxembourg avec effet immédiat,

- De nommer aux fonctions d'administrateur M. Jean Pierre Thevenet résident au 8, rue Charles IV, L-1309 Luxembourg avec effet immédiat. Le mandat est conféré jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

- De nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société Muller & Associés S.A., avec siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Josée Thevenet

Actionnaire unique

Référence de publication: 2014050827/22.

(140057379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Shaka Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9712 Clervaux, 3B, Montée du Château.

R.C.S. Luxembourg B 104.676.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050828/9.

(140057945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Shaka Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9712 Clervaux, 3B, Montée du Château.

R.C.S. Luxembourg B 104.676.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050829/9.

(140057948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Somer SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.955.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 20 mars 2014 à 10h00 heures au siège social de la société*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de Madame Line Al Khayer, Monsieur Somar Al Assad, Monsieur Siwar Al Assad, Monsieur Mohammad Ali Al Assad en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes qui se tiendra en l'année 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014050841/14.

(140057457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Sigma Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 161.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014050830/10.

(140057986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Silcolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 64.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SILCOLUX S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014050831/11.

(140058131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Sipe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 148.856.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SIPE S.A.*

Référence de publication: 2014050832/10.

(140057421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Sirius Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 161.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014050833/10.

(140057985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Spanworx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6475 Echternach, 20, rue Rabatt.  
R.C.S. Luxembourg B 98.620.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014050843/13.

(140057758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Soparfi Hôtelière Paul Dubrule, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 176.065.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu par résolutions circulaires*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg avec effet au 7 avril 2014.

*Pour SOPARFI HOTELIERE PAUL DUBRULE*

Signatures

*Administrateur-Délégué / Administrateur*

Référence de publication: 2014050842/14.

(140057721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Solimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 60.783.

—  
Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

50, Rue des Romains

L-2444 Luxembourg

Strassen, le 31 décembre 2013.

SOLIMO S.A.

Référence de publication: 2014050840/12.

(140057425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Société Immobilière Financière et de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 96.979.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014050837/12.

(140058067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Telindus, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 19.669.

—  
RAYER - Administrateur:

M. Didier ROUMA, Administrateur

3, rue Jean Laurent

B- 6750 Musson

avec effet au 04 avril 2014

TELINDUS

Société anonyme

Marc ROB / Armand MEYERS

*Fondé de pouvoir / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2014050871/16.

(140057813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Société Anonyme de Participations et de Placements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 56.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050836/10.

(140058113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Sizinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.696.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014050835/12.

(140058068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Sitronics Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.040.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2014*

Il résulte des décisions prises par les actionnaires en date du 20 mars 2014 que:

- Le mandat de l'administrateur de la société, Pieter van Nugteren est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.
- Le mandat de l'administrateur de la société, Gilles Jacquet est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.
- Le mandat du commissaire aux comptes, Grant Thornton Lux Audit S.A. est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014050834/19.

(140058001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**RPPSE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.824.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014050783/13.

(140057351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---



**YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.511.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2014, les actionnaires de la société 'YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF' ont pris les résolutions suivantes:

- renouvelé le mandat des membres du Conseil d'Administration de la société jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2015:

Ms. Elisabeth Backes,

Mr. Yariv Elbaz,

Mr. Lionel Malca,

Ms. Martina Boesen;

- reconduit le mandat de réviseur d'entreprise de Deloitte S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2015.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014050180/20.

(140057036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**Trek Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.581.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014050124/10.

(140056375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**VPS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.797.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050171/9.

(140056905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**Pergam Properties 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 148.242.

*Extrait d'un procès-verbal d'une réunion pour la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 20 mars 2014 à 17 heures*

MME SOPHIE JILGER (PRÉSIDENT DU CONSEIL DE GERANCE)

MME CLAIRE LAURENT

MR JEAN-BERNARD QUILLON

*1. Résolution unique*

Le Conseil de Gérance de la Société, à savoir son organe de compétence, Pergam Properties Gp a décidé de transférer le siège social 32-36 boulevard d'Avranches à Luxembourg (L-1160).

Référence de publication: 2014050746/15.

(140057376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

**Patri Participations Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.200.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 92.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050723/10.

(140058127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Peinture et Décor Berthaut & Biver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 249, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 155.341.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014050726/14.

(140057500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Petit Castelet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 161.368.

Il est à noter que Mme Ana DIAS, née le 12 juillet 1968 à Penafiel, Portugal, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné en tant que gérante A de la Société avec effet au 4 avril 2014.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Petit Castelet S.à r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2014050728/15.

(140057664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Trans Rock Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 109.905.

Il est à noter que Mme Ana DIAS, née le 12 juillet 1968 à Penafiel, Portugal, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné en tant que gérante A de la Société avec effet au 4 avril 2014.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Trans Rock Investment S.à r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2014050861/15.

(140057665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**First State Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.068.050,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.957.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

First State Investments Fund Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.117 and having a share capital of two hundred sixty thousand Australian dollars (AUD 260,000.-),

acting in its capacity as management company for and on behalf of First State European Diversified Infrastructure Fund FCP-SIF, a mutual fund (fonds commun de placement) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé),

in its capacity as sole shareholder of First State Infrastructure S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.957 and having a share capital of two million euros (EUR 2,000,000.-), incorporated pursuant to a deed of notary Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 11 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2014 on 28 September 2010, and the articles of association of which have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Me Léonie GRETHEN, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 12 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2852 on 23 November 2012 (the "Company"),

here represented by Mr. Owen ROWLANDS, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 13 March 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party representing as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. First State Investments Fund Management S.à r.l. is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at two million euro (EUR 2,000,000.-) represented by two million (2,000,000) shares, in registered form, without par value;

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of sixty-eight thousand fifty euros (EUR 68,050.-) in order to bring it from its present amount of two million euros (EUR 2,000,000.-) to two million sixty-eight thousand fifty euros (EUR 2,068,050.-) by the issuance of sixty-eight thousand fifty (68,050) shares, without par value, having the same rights as the already existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to the sixty-eight thousand fifty (68,050) newly issued shares of the Company, without par value, and to fully pay up the shares by way of contribution in cash in an aggregate amount of sixty-eight thousand fifty euros (EUR 68,050.-) to be entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of sixty-eight thousand fifty euros (EUR 68,050.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

The Sole Shareholder notes that, as a consequence of the preceding resolution, article 5.1 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at two million sixty-eight thousand fifty euros (EUR 2,068,050.-), represented by two million sixty-eight thousand fifty (2,068,050) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up."

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred and ten euros.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de mars;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

#### **A COMPARU:**

First State Investments Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.117 et ayant un capital social de deux cent soixante mille dollars australien (AUD 260.000,-),

agissant en tant que société de gestion au nom et pour le compte de First State European Diversified Infrastructure FCP-SIF, un fonds commun de placement organisé sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé,

en sa qualité d'associé unique de First State Infrastructure S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.957 et ayant un capital social de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), constituée conformément à un acte passé par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2014 du 28 septembre 2010, dont les statuts ont été dernièrement modifiés conformément à un acte passé par le notaire Maître Léonie GRETHEN, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2852 du 23 novembre 2012 (la «Société»),

ici représentée par Monsieur Owen ROWLANDS, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 mars 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. First State Investments Fund Management S.à r.l. est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société et représente la totalité du capital social de la Société;

II. le capital social de la Société est actuellement fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales, sous forme nominative, sans valeur nominale;

III. l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-huit mille cinquante euros (EUR 68.050,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à deux millions soixante-huit mille cinquante d'euros (EUR 2.068.050,-) par l'émission de soixante-huit mille cinquante (68.050) parts sociales, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Sur ce, l'Associé Unique déclare souscrire aux soixante-huit mille cinquante (68.050) nouvelles parts sociales émises par la Société, sans valeur nominale, et d'intégralement libérer les parts sociales par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de soixante-huit mille cinquante euros (EUR 68.050,-) à affecter entièrement au capital social de la Société.

Le montant de soixante-huit mille cinquante euros (EUR 68.050,-) est maintenant à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique constate que, comme conséquence de la résolution précédente, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et doit désormais être libellé comme suit:

« **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à deux millions soixante-huit mille cinquante d'euros (EUR 2.068.050,-), représenté par deux millions soixante-huit mille cinquante (2.068.050) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Estimation de frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont estimés à mille deux cent dix euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. ROWLANDS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. LAC/2014/12935. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049764/128.

(140057162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**FMGT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 185.884.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunzehnten Tag im Monat März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Frank MAIER, kaufmännischer Angestellter, geboren am 14. Juni 1977 in Pforzheim (D), wohnhaft in D-14195 Berlin, Lützelsteiner Weg 5, hier vertreten durch Frau Désirée Hoffmann, kaufmännische Angestellte, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Zur Goldgrube 5, laut den Bedingungen der Vollmacht, welche von den Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde und dem Notarakt beigegeben verbleibt.

Vorbenannte Person, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

**Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweckkapital**

**Art. 1.** Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

"FMGT S.A.".

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxembourg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxembourg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins

Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar zeitnah eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden, haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihre Vergütung festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### **Geschäftsjahr - Generalversammlung**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 13.** Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalandertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 14.** Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

**Art. 15.** Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Donnerstag des Monats Juni, um 14 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

### *Vorübergehende Bestimmungen*

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2015 statt.

### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-).

### *Kapitalzeichnung*

Die gesamten einhundert (100) Aktien wurden durch Herr Frank MAIER, vorgenannt, gezeichnet und zu einhundert Prozent in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann hat der Erschienene sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf einen, diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2019.

3.- Zum einzigen Verwaltungsratsmitgliedes wird ernannt Herr Frank Maier, vorbenannt.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Lux-Fiduciaire S.à r.l., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, Rue Sainte Zithe, eingetragen im Firmen- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B65819.

6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-2763 Luxembourg, 12, Rue Sainte Zithe.

### *Bevollmächtigung*

Der Erschienene, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde. Aufgenommen in Senningerberg, Im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Désirée Hoffmann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 mars 2014. LAC / 2014 / 14026. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 7. April 2014.

Référence de publication: 2014049776/170.

(140056900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

### **Dentsply Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 106.670,92.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.952.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Dentsply Benelux S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170952 (the "Company"), incorporated as a société à responsabilité limitée by a deed enacted by Maître Jean Seckler on 13 July 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2336 dated 19 September 2012 and lastly amended by notarial deed enacted by the undersigned notary, on 16 January 2013, awaiting publication in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

The shareholders of the Company, (i) Dentsply EU Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 560A, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with



the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 73350 (“DEUH”), holder of all the 80,001 (eighty thousand one) class A shares of the Company and (ii) Dentsply Acquisition LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its principal place of business at 221, W. Philadelphia Street, USA-PA 17404 York, United States of America (“DA LLC” and together with DEUH, the “Shareholders”), holder of all the 19,999 (nineteen thousand nine hundred ninety-nine) class B Shares of the Company, duly represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, notary clerk of the notary office of Maître Francis Kessler, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 20 December 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the notary to record as follows:

I. - That the 80,001 (eighty thousand one) class A shares of the Company and the 19,999 (nineteen thousand nine hundred ninety-nine) class B shares of the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders state as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the redemption by the Company of 19,219 class B shares held by Dentsply Acquisition LLC;
3. Immediate cancellation of the class B shares and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 25,369.08;
4. Approval of the delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to Dentsply Acquisition LLC further to the redemption described in resolution 2;
5. Approval of the subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to resolutions 2 and 3; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed of the agenda and consider themselves being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is noted that DEUH waives its right to redemption of any of the class A shares held by DEUH on this occasion and agrees with the proposed Redemption of B Shares only and thereupon it is resolved that the Company redeems 19,219 (nineteen thousand two hundred nineteen) of its own class B shares (the “Shares”), from DA LLC (the “Redemption of B Shares”).

The Redemption of B Shares is made at a global redemption price (the “Redemption Price”) corresponding to the par value of USD 1.32 for each of the redeemed class B shares and class B share premium attached to the class B shares amounting to USD 843,638,290 (eight hundred forty-three million six hundred thirty-eight thousand two hundred ninety United States Dollars).

It was noted that the accounts of the Company as prepared and approved by the board of managers reflecting the accounting situation of the Company as of 29 December 2013, shows the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of B Shares according to article 72.1 of the Luxembourg law on Commercial Companies.

It was noted that the Redemption Price shall be satisfied in accordance with the decision of the board of managers of the Company taken on 20 December 2013.

*Third resolution:*

It is resolved to cancel the Shares with immediate effect, further to the Redemption of B Shares by the Company such as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Shares, the Company’s share capital shall be decreased by an amount of USD 25,369.08 (twenty-five thousand three hundred sixty-nine United States Dollars and eight cents), and will amount to USD 106,670.92 (one hundred six thousand six hundred seventy United States Dollars and ninety-two cents).

*Fourth resolution:*

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Redemption of B Shares to DA LLC and in particular the form of the Redemption of B Shares and (ii) to take any

action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Redemption of B Shares.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at one hundred six thousand six hundred seventy United States Dollars (USD 106,670.92), represented by:

- 80,001 (eighty thousand and one) class A shares without nominal value; and
- 780 (seven hundred eighty) class B shares without nominal value.”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-) There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le trentième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire ayant sa résidence professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Dentsply Benelux S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170952 (la «Société»), constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée par acte notarié de Maître Jean Seckler du 13 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2336 en date du 19 septembre 2012 et dernièrement modifié par un acte notarié du notaire instrument du 16 janvier 2013 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

Les associés de la Société, (i) Dentsply EU Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73350 («DEUH»), détentrice des 80.001 (quatre-vingt mille et une) parts sociales de classe A de la Société et (ii) Dentsply Acquisition LLC, une société constituée sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 221, W. Philadelphia Street, USA-PA 17404 York, Etats-Uniques d'Amérique («DA LLC», ensemble avec DEUH, les «Associés»), détentrice des 19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de classe B de la Société, dûment représentées par Mme Sofia Da Chao Conde, clerc de notaire à l'étude de Maître Francis Kessler, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé le 20 décembre 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les 80.001 (quatre-vingt mille et une) parts sociales de classe A de la Société et les 19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de classe B de la Société, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points à l'ordre du jour pour lesquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du rachat par la Société des 19.219 (dix-neuf mille deux cent dix-neuf) parts sociales de classe B détenues par Dentsply Acquisition LLC;

3. Annulation immédiate des parts sociales de classe B et réduction consécutive du capital social de la Société d'un montant de 25.369,08 USD (vingt-cinq mille trois cent soixante-neuf Dollars américains et huit cents);

4. Approbation de la délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités pratiques du remboursement du montant dû à Dentsply Acquisition LLC suite à la réduction de capital décrite dans la résolution 3. ci-dessus;

5. Approbation de la modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément aux résolutions 2 et 3 précédentes; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

- Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et, en conséquences, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

- Il est noté que DEUH a renoncé à son droit de racheter les parts sociales de classe A qu'il détient dans la Société et a consenti à cet occasion seulement au Rachat des Parts Sociales de Classe B tel que proposé. Il est décidé que la Société rachète ses 19.219 (dix-neuf mille deux cent dix-neuf) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales») à DA LLC (le «Rachat des Parts Sociales de Classe B»).

Le Rachat des Parts Sociales de Classe B est réalisé à un prix de rachat global (le «Prix de Rachat») correspondant à une valeur nominale de 1,32 USD (un Dollar américain et trente-deux cents) pour chacune des Parts Sociales rachetées et la prime d'émission attachée aux Parts Sociales de Classe B s'élève à 843.638.290 USD (huit cent quarante-trois millions six cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix Dollars américains).

Il est constaté, conformément à l'article 72.1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, que les comptes de la Société tels que préparés et approuvés par le conseil de gérance et reflétant la situation comptable de la Société au 29 décembre 2013, montrent l'existence de fonds distribuables suffisants pour le Rachat des Parts Sociales de Classe B.

Il est noté que le Prix de Rachat doit être acquitté en conformité avec la décision du conseil de gérance de la Société prise le 20 décembre 2013.

*Troisième résolution*

A la suite du Rachat des Parts Sociales de Classe B par la Société, tel que décrit ci-dessus, il est décidé d'annuler les Parts Sociales avec effet immédiat.

A la suite de l'annulation des Parts Sociales mentionnée ci-dessus, le capital social de la Société est diminué d'un montant de 25.369,08 USD (vingt-cinq mille trois cent soixante-neuf Dollars américains et huit cents) et s'élève à présent à 106.670,92 USD (cent six mille six cent soixante-dix Dollars américains et quatre-vingt-douze cents).

*Quatrième résolution:*

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques du Rachat des Parts Sociales de Classe B et en particulier la forme du Rachat des Parts Sociales de Classe B et (ii) de prendre toute mesure devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société afin de signer tout document ou de réaliser tout acte et prendre toute mesure qu'il lui paraîtrait nécessaire et appropriée au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Rachat des Parts Sociales de Classe B.

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent six mille six cent soixante-dix Dollars américains et quatre-vingt-douze cents (106.670,92 USD), représenté par:

- 80.001 (quatre vingt mille et une) parts sociales de classe A sans valeur nominale; et
- 780 (sept cent quatre-vingts) parts sociales de classe B sans valeur nominale.”

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette diminution de capital, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014049705/195.

(140056891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**ABTec S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. DUCAMP Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 124.156.

L'an deux mil quatorze, le douze mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stéphane DUCAMP, indépendant, né à Uccle (Belgique), le 11 novembre 1966, demeurant à B-4890 Thimister-Clermont, 8, Chantraine,

ici représenté par Monsieur Ludovic LO PRESTI, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener, en vertu d'un pouvoir lui délivré le 11 mars 2014,

lequel pouvoir restera, après avoir été paraphé «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a exposé au notaire:

- Que la société à responsabilité limitée «DUCAMP Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.156, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 601 du 13 avril 2007, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire Martine DECKER, de résidence à Hesperange, le 22 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1236 du 25 mai 2013.

- Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100) chacune.

- Que suivant cession de parts sociales renseignée dans le procès-verbal d'une assemblée des associés du 11 mars 2014 jointe en annexe au présent acte, Monsieur Gérald DUCAMP a cédé la totalité (100 parts) de sa participation dans la société à Monsieur Stéphane DUCAMP, de sorte qu'à la date des présentes les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales sont toutes détenues par Mr Stéphane DUCAMP, précité.

Que le comparant est dès lors le seul associé de la société à responsabilité limitée «DUCAMP LUXEMBOURG S.à r.l.».

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de DUCAMP Luxembourg Sàrl en ABTec Sàrl
2. Passage de 125 parts à 100 parts.
3. Cession de 50 parts à M. ZINNEN Jean-Paul pour le prix de 6.250,00€.
4. Nomination de M.ZINNEN Jean-Paul au poste de Gérant Technique.
5. Nomination de M.DUCAMP Stéphane au poste de Gérant Administratif.
6. Divers.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société de DUCAMP Luxembourg S.à r.l. en ABTec S.à r.l.,

et modifie en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ABTEC S.à r.l

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de remplacer les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales représentatives du capital par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros) chacune, et modifie en conséquence l'article 6 des statuts comme suit:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

*Troisième résolution*

L'associé unique cède par les présentes cinquante parts (50) sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros) chacune, à Monsieur Jean-Paul ZINNEN, né le 21 février 1964 à Verviers, demeurant à B-4890 Thimister-Clermont, 12A, Moulin la Haie,

ici représenté par Monsieur LO PRESTI Ludovic, précité, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2014 jointe en annexe au présent acte, et ce acceptant, pour et moyennant le prix de EUR 6.250 (six mille deux cent cinquante Euros), lequel montant a été payé en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce que les parties déclarent expressément.

Suite à la susdite cession les parts sociales représentatives du capital social sont désormais détenues comme suit:

1) Monsieur Stéphane DUCAMP, préqualifié, cinquante parts .....	50
2) Monsieur Jean-Paul ZINNEN, préqualifié, cinquante parts .....	50
Total des parts: cent parts .....	100»

*Quatrième résolution*

Les associés décident ensuite que la gérance de la société, actuellement confiée à Mr Stéphane DUCAMP, sera exercée comme suit:

Mr Jean-Paul ZINNEN, précité, est désigné gérant technique,

et

Mr Stéphane DUCAMP est désigné gérant administratif.

La société est valablement engagée par la signature d'un seul gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lo Presti et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2014. Relation: LAC/2014/12711. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049722/82.

(140056654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**Getty Images Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 19.711.664,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.444.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December,

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Getty Images, Inc., a company governed by the laws of the state of Delaware, having its registered address at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Getty Images Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 20 June 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1671 of 8 July 2008, lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary, on 31 December 2013, not yet published in the Mémorial C, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.444 (the "Company").

II.- That the 2,887,209 (two million eight hundred eighty-seven thousand two hundred nine) shares, all having a nominal value of CAD 304 (three hundred four Canadian Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of convening notice right;

2. Redemption by the Company, with retroactive effect as at 1<sup>st</sup> January 2012, of 2,822,368 (two million eight hundred twenty-two thousand three hundred sixty-eight) shares held by the sole shareholder of the Company;

3. Decrease of the share capital of the Company, with retroactive effect as at 1<sup>st</sup> January 2012, by a global amount of CAD 857,999,872 (eight hundred fifty-seven million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-two Canadian Dollars) by the cancellation of the redeemed 2,822,368 (two million eight hundred twenty-two thousand three hundred sixty-eight) shares so as to decrease it from its current amount of CAD 877,711,536 (eight hundred seventy-seven million seven hundred eleven thousand five hundred thirty-six Canadian Dollars) to an amount of CAD 19,711,664 (nineteen million seven hundred eleven thousand six hundred sixty-four Canadian Dollars) and decrease of the legal reserve of the Company by an amount of CAD 17,000,128 (seventeen million one hundred twenty-eight Canadian Dollars);

4. Subsequent amendment of article 8. of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

It is resolved that the Company redeems 2,822,368 (two million eight hundred twenty-two thousand three hundred sixty-eight) shares, each having a nominal value of CAD 304 (three hundred four Canadian Dollars) (the "Redeemed Shares"), from the Sole Shareholder with retroactive effect as at 1<sup>st</sup> January 2012 (the "Redemption of Shares").

The Redemption of Shares is made at a global redemption price amounting to CAD 857,999,872 (eight hundred fifty-seven million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-two Canadian Dollars) (the "Redemption Price"), as follows:

- an amount of CAD 857,999,872 (eight hundred fifty-seven million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-two Canadian Dollars) corresponding to the global nominal value of the Redeemed Shares.

#### *Third resolution:*

It is resolved, in accordance with the provisions of article 11 of the Company's articles of association, to cancel the Redeemed Shares with immediate effect, further to the Redemption of Shares by the Company such as described above and to decrease the legal reserve of the Company with retroactive effect as at 1<sup>st</sup> January 2012 by an amount of CAD 17,000,128 (seventeen million one hundred twenty-eight Canadian Dollars) which shall therefore amount to CAD 2,341,355 (two million three hundred forty-one thousand three hundred fifty-five Canadian Dollars).

As a result of the aforesaid cancellation of the Redeemed Shares, the Company's share capital shall be decreased with retroactive effect as at 1<sup>st</sup> January 2012 by an amount of CAD 857,999,872 (eight hundred fifty-seven million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-two Canadian Dollars) from CAD 877,711,536 (eight hundred seventy-seven

million seven hundred eleven thousand five hundred thirty-six Canadian Dollars) to CAD 19,711,664 (nineteen million seven hundred eleven thousand six hundred sixty-four Canadian Dollars) and the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Sole Shareholder: 64,841 (sixty-four thousand eight hundred forty-one shares with a nominal value of CAD 304 (three hundred four Canadian Dollars) each.

It is further resolved to delegate to the board of managers of the Company the power to determine the practicalities and the form of the satisfaction of the Redemption Price and the repayment of the decrease of the legal reserve of the Company to the Sole Shareholder and (ii) to grant the board of managers of the Company a delegation of power to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection therewith.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend article 8. of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at CAD 19,711,664 (nineteen million seven hundred eleven thousand six hundred sixty-four Canadian Dollars), represented by 64,841 (sixty-four thousand eight hundred forty-one) shares with a nominal value of CAD 304 (three hundred four Canadian Dollars) each”.

No other amendment is made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Getty Images, Inc., une société régie par les lois de l’Etat du Delaware, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d’Amérique (l’“As-socié Unique”),

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l’associé unique de Getty Images Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par le notaire soussigné, le 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial C”) sous le numéro 1671 du 8 juillet 2008, dernièrement modifié par un acte établi par le notaire soussigné, le 31 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.444 (la “Société”).

II.- Que les 2,887,209 (deux millions huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent neuf) parts sociales, toutes ayant une valeur nominale de 304 CAD (trois cent quatre Dollars canadiens) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l’ordre du jour, dont l’Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
  2. Rachat par la Société, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012, de 2.822.368 (deux millions huit cent vingt-deux mille trois cent soixante-huit) parts sociales détenues par l'associé unique de la Société;
  3. Réduction du capital social de la Société, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012, d'un montant global de 857.999.872 CAD (huit cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-douze Dollars canadiens) par l'annulation des 2.822.368 (deux millions huit cent vingt-deux mille trois cent soixante-huit) parts sociales rachetées afin de le réduire de son montant actuel de 877,711,536 CAD (huit cent soixante-dix-sept millions sept cent onze mille cinq cent trente-six Dollars canadiens) à un montant de 19,711,664 CAD (dix-neuf millions sept cent onze mille six cent soixante-quatre Dollars canadiens) et réduction de la réserve légale de la Société d'un montant de 17.000.128 CAD (dix-sept millions cent vingt-huit Dollars canadiens);
  4. Modification subséquente de l'article 8. des statuts de la Société; et
  5. Divers.
- Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé que la Société rachète 2.822.368 (deux millions huit cent vingt-deux mille trois cent soixante-huit) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de 304 CAD (trois cent quatre Dollars canadiens) (les "Parts Sociales Rachetées"), à l'Associé Unique avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (le "Rachat de Parts Sociales").

Le Rachat des Parts Sociales est effectué à un prix de rachat total d'un montant de 857.999.872 CAD (huit cent cinquante-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-douze Dollars canadiens) (le "Prix de Rachat"), tel qu'il suit:

- un montant de 857.999.872 CAD (huit cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-douze Dollars canadiens) correspondant à une valeur nominale globale des Parts Sociales Rachetées.

*Troisième résolution:*

Il est décidé, en conformité avec les dispositions de l'article 11 des statuts de la Société, d'annuler les Parts Sociales Rachetées avec effet immédiat, suite au Rachat de Parts Sociales par la Société tel que décrit ci-avant et réduire la réserve légale de la Société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'un montant de 17.000.128 CAD (dix-sept millions cent vingt-huit Dollars canadiens) laquelle s'élèvera par conséquent à 2.341.355 CAD (deux millions trois cent quarante-et-un mille trois cent cinquante-cinq Dollars canadiens).

En conséquence de l'annulation des Parts Sociales Rachetées susmentionnée, le capital social de la Société sera réduit d'un montant de 857.999.872 CAD (huit cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-douze Dollars canadiens) passant de 877,711,536 CAD (huit cent soixante-dix-sept millions sept cent onze mille cinq cent trente-six Dollars canadiens) à un montant de 19,711,664 CAD (dix-neuf millions sept cent onze mille six cent soixante-quatre Dollars canadiens) et l'actionnariat de la Société est désormais composé tel qu'il suit:

- Associé Unique: 64,841 (soixante-quatre mille huit cent quarante-et-une) parts sociales avec une valeur nominal de 304 CAD (trois cent quatre Dollars canadiens) chacune.

Il est en outre décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités et la forme du paiement du Prix de Rachat et le repaiement de la réduction de la réserve légale de la Société à l'Associé Unique et (ii) d'octroyer au conseil de gérance de la Société une délégation de pouvoir de prendre toute mesure requise devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société à cet égard.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 19,711,664 CAD (dix-neuf millions sept cent onze mille six cent soixante-quatre Dollars canadiens), représenté par 64.841 (soixante-quatre mille huit cent quarante-et-une) parts sociales d'une valeur nominale de 304 CAD (trois cent quatre Dollars Canadiens) chacune".



Il n'est fait aucune autre modification à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte notarié a été établi à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au début de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante susmentionnée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014049786/192.

(140056931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**Getty Images Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 877.711.536,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.444.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December,

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Getty Images, Inc., a company governed by the laws of the state of Delaware, having its registered address at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Getty Images Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 20 June 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1671 of 8 July 2008, lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary, on 16 December 2010, published in the Mémorial C number 755 of 19 April 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.444 (the "Company").

II.- That the 636,108 (six hundred thirty-six thousand one hundred eight) shares, all having a nominal value of CAD 304 (three hundred four Canadian Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;

2. Increase of the share capital of the Company, with retroactive effect as at 1<sup>st</sup> January 2012, by an amount of CAD 684,334,704 (six hundred eighty-four million three hundred thirty-four thousand seven hundred four Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 193,376,832 (one hundred ninety-three million three hundred sixty-six thousand eight hundred thirty-two Canadian Dollars) to CAD 877,711,536 (eight hundred seventy-seven million seven hundred eleven thousand five hundred thirty-six Canadian Dollars) by the issuance of 2,251,101 (two million two hundred

fifty-one thousand one hundred one) shares with a nominal value of CAD 304 (three hundred four Canadian Dollars) each, the whole to be fully paid up through the conversion of part of the share premium of the Company;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of conversion of part of the share premium of the Company;

4. Amendment of first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company, with retroactive effect as at 1<sup>st</sup> January 2012, by an amount of CAD 684,334,704 (six hundred eighty-four million three hundred thirty-four thousand seven hundred four Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 193,376,832 (one hundred ninety-three million three hundred sixty-six thousand eight hundred thirty-two Canadian Dollars) to CAD 877,711,536 (eight hundred seventy-seven million seven hundred eleven thousand five hundred thirty-six Canadian Dollars) by the issuance of 2,251,101 (two million two hundred fifty-one thousand one hundred one) new shares with a nominal value of CAD 304 (three hundred four Canadian Dollars) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through the conversion into share capital of part of the share premium of the Company in an amount of CAD 684,334,704 (six hundred eighty-four million three hundred thirty-four thousand seven hundred four Canadian Dollars) (the "Share Premium Conversion").

*Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Sole Shareholder through the Share Premium Conversion.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New Shares.

The aggregate value of the Share Premium Conversion made by the Sole Shareholder with retroactive effect as at 1<sup>st</sup> January 2012, which amounts to CAD 684,334,704 (six hundred eighty-four million three hundred thirty-four thousand seven hundred four Canadian Dollars) is entirely allocated to the share capital account of the Company.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution has been given.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend article 8. of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at CAD 877,711,536 (eight hundred seventy-seven million seven hundred eleven thousand five hundred thirty-six Canadian Dollars), represented by 2,887,209 (two million eight hundred eighty-seven thousand two hundred nine) shares with a nominal value of CAD 304 (three hundred four Canadian Dollars) each."

No other amendment is made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Getty Images, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Getty Images Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par le notaire soussigné, le 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") sous le numéro 1671 du 8 juillet 2008, dernièrement modifié par un acte établi par le notaire soussigné, le 16 décembre 2010, publié au Mémorial C sous le numéro 755 du 19 avril 2011, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.444 (la "Société").

II.- Que les 636.108 (six cent trente-six mille cent huit) parts sociales, toutes ayant une valeur nominale de 304 CAD (trois cent quatre Dollars canadiens) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012, d'un montant de 684.334.704 CAD (six cent quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-quatre mille sept cent quatre Dollars canadiens) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 193.376.832 CAD (cent quatre-vingt-treize millions trois cent soixante-seize mille huit cent trente-deux Dollars canadiens) à 877,711,536 CAD (huit cent soixante-dix-sept millions sept cent onze mille cinq cent trente-six Dollars canadiens) par l'émission de 2.251.101 (deux millions deux cent cinquante-et-un mille cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 304 CAD (trois cent quatre Dollars canadiens) chacune, le tout devant être entièrement libéré par la conversion d'une partie de la prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par le biais de la conversion d'une partie de la prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 8. des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012, d'un montant de 684,334,704 CAD (six cent quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-quatre mille sept cent quatre Dollars canadiens), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 193.376.832 CAD (cent quatre-vingt-treize millions trois cent soixante-seize mille huit cent trente-deux Dollars canadiens) à 877,711,536 CAD (huit cent soixante-dix-sept millions sept cent onze mille cinq cent trente-six Dollars canadiens) par l'émission de 2.251.101 (deux millions deux cent cinquante-et-un mille cent une) parts sociales d'une valeur de 304 CAD (trois cent quatre Dollars canadiens) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), le tout devant être entièrement libéré par la conversion en capital social d'une partie de la prime d'émission de la Société pour un montant de 684.334.704 CAD (six cent quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-quatre mille sept cent quatre Dollars canadiens) (la "Conversion de Prime d'Emission").

*Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par le biais de la Conversion de Prime d'Emission.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ci-après l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

La valeur totale de la Conversion de Prime d'Emission effectuée par l'Associé Unique avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012, laquelle s'élève à 684.334.704 CAD (six cent quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-quatre mille sept cent quatre Dollars canadiens) est entièrement allouée au capital social de la Société.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'apport a été donnée.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 877,711,536 CAD (huit cent soixante-dix-sept millions sept cent onze mille cinq cent trente-six Dollars canadiens), représenté par 2,887,209 (deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille deux cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 304 CAD (trois cent quatre Dollars Canadiens) chacune”.

Il n'est fait aucune autre modification à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte notarié a été établi à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au début de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante susmentionnée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014049785/178.

(140056931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**GREENCAGE S.A. Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.441.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE TRENTE-ET-UN MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée GREENCAGE S.A., société de titrisation, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B163441,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 2011, publié au Mémorial C n°2671 du 3 novembre 2011, page 128.162 et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire soussigné du 29 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 1278 du 23 mai 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick HALLER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine PICCO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 310 (trois cent dix) actions divisées en différentes classes d'actions à savoir: 193 actions de Classe A, 5 actions de Classe B, 8 actions de Classe C, 99 actions de Classe D et 5 actions de Classe E, représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Création d'une nouvelle catégorie d'actions qui sera dénommée «actions de catégorie «F», [ci-après les «Actions de catégorie F»] représentées par les actions de la Catégorie F (ci-après la/les «Catégorie(s) F»).

2. Remplacement des actions formant le capital de la société divisé en différentes classes d'actions à savoir: 193 actions de Classe A, 5 actions de Classe B, 8 actions de Classe C, 99 actions de Classe D et 5 actions de Classe E, par:

- 305 actions de Classe A:
- 1 action de Classe B,
- 1 action de Classe C,
- 1 action de Classe D,
- 1 action de Classe E et
- 1 action de Classe F.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société, tant dans sa version française que anglaise.

4. Modification de l'article 22 des statuts de la société, tant dans sa version française que anglaise.

5. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle catégorie d'actions qui sera dénommée «actions de catégorie «F», [ci-après les «Actions de catégorie F»] représentées par les actions de la Catégorie F (ci-après la/les «Catégorie(s) F»).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer les actuelles trois cent dix (310) actions existantes divisées en 193 actions de Classe A, 5 actions de Classe B, 8 actions de Classe C, 99 actions de Classe D et 5 actions de Classe E, toutes d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent Euros) par action, représentatives du capital social de la société, par:

- 305 actions de Classe A:
- 1 action de Classe B,
- 1 action de Classe C,
- 1 action de Classe D,
- 1 action de Classe E et
- 1 action de Classe F.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, version française et anglaise, pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

#### **Version française:**

##### **« Art. 5. Capital social:**

5.1 Le capital émis et souscrit de la Société (ci-après the «Capital émis et souscrit de la Société») est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-).

5.2 Le capital de la Société sera représenté par des actions soumises et conformes aux règles fixées par les lois luxembourgeoises (en ce inclus, mais sans aucune restriction, la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) et les dispositions établies dans les présents Statuts. Le capital de la Société est représenté par la/les catégorie(s) suivante(s) d'actions:

(i) les actions de catégorie «A» [ci-après les «Actions de catégorie A»] représentées par les actions de la Catégorie A (ci-après la/les «Catégorie(s) A»);

(ii) les actions de catégorie «B» [ci-après les «Actions de catégorie B»] représentées par les actions de la Catégorie B (ci-après la/les «Catégorie(s) B»);

(iii) les actions de catégorie «C» [ci-après les «Actions de catégorie C»] représentées par les actions de la Catégorie C (ci-après la/les «Catégorie(s) C»);

(iv) les actions de catégorie «D» [ci-après les «Actions de catégorie D»] représentées par les actions de la Catégorie D (ci-après la/les «Catégorie(s) D»);

(v) les actions de catégorie «E» [ci-après les «Actions de catégorie E»] représentées par les actions de la Catégorie E (ci-après la/les «Catégorie(s) E»);

(vi) les actions de catégorie «F» [ci-après les «Actions de catégorie F»] représentées par les actions de la Catégorie F (ci-après la/les «Catégorie(s) F»);

(vii) jusqu'à six (6) catégories d'actions différentes des Actions de catégorie A, B, C, D, E et F, [ci-après la/les «Catégorie (s) de Compartiment(s)»] représentées par les actions de la/des Catégories de Compartiments [ci-après les «Actions de Compartiment»], en fonction de leur destination telle que conçue par le Conseil au moment de créer le ou les Compartiment(s), conformément aux articles 4.9 et 5.6 des présents statuts;

collectivement les Catégories A, B, C, D, E et F, et les Catégories de Compartiments constituent les «Catégories d'Actions», et individuellement, chacune représente une «Catégorie d'Actions». Ensemble les Actions A, B, C, D, E et F et les Actions de Compartiments sont définies collectivement comme les «Actions» et individuellement comme une «Action».

5.3 Le capital émis et souscrit de la Société est divisé en:

- 305 actions de Classe A;
- 1 action de Classe B,
- 1 action de Classe C,
- 1 action de Classe D,
- 1 action de Classe E et
- 1 action de Classe F,

sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, détenues par le(s) propriétaire(s) des Actions A, B, C, D, E et F (ci-après les Actionnaires A, B, C, D, E et F»).

Ensemble, les détenteurs d'Actions de n'importe quelle catégorie, telle que mentionnée aux articles 5.2 et 5.3 des présents statuts, sont définis ci-après collectivement comme les «Actionnaires» et individuellement comme l'«Actionnaire».

5.4 La Société dispose d'un capital autorisé (ci-après le «Capital social autorisé») de vingt millions trente-et-un mille euros (EUR 20.031.000), représenté comme suit:

(i) deux millions cinq cent trente-et-un mille euros (EUR 2.531.000-) se rapportant aux Actions A, divisés en vingt-cinq mille et trois cent dix (25.310) Actions A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

(ii) dix-sept millions cinq cent mille euros (EUR 17.500.000-) se rapportant à ou aux Catégorie d'Actions et différentes de catégorie A, telles que définies par le Conseil d'Administration au moment de la création éventuelle du ou des mêmes Compartiments et de leur(s) Catégorie(s) d'actions respective(s), divisés en cent soixante-quinze mille (175.000) Actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.5 Sans préjudice des dispositions des articles 5.2 et 5.4 des présents statuts, et en complément de la valeur nominale respective des Actions de Catégorie A, B, C, D, E et F et des Actions de Compartiment, comme dans le cas de toute Action de Catégorie A, B, C, D, E et F et de toute Action de Compartiment nouvellement émise, conformément à l'article 5.6 ci-après, des comptes de prime d'émission distincts peuvent être établis pour chaque Action de Catégorie A, B, C, D, E et F et de Compartiment, sur lesquels a lieu le transfert de toute prime payée sur chaque action en plus de la valeur nominale (ci-après la «Prime»). Le montant desdits comptes de primes peut être utilisé afin de prévoir le paiement de toute action que la Société pourrait racheter à ses Actionnaires, afin de compenser toute perte nette réalisée ou dépréciation nette non réalisée sur les investissements de la Société et/ou afin de réaliser des distributions en faveur des Actionnaires.

5.6 Le conseil d'Administration est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé à émettre aux conditions qu'il déterminera des warrants (droit de souscription) donnant le droit aux détenteurs de warrants à souscrire à des actions relevant des différentes catégories d'actions à émettre par la société et cela aux conditions qu'il déterminera.

5.7 Le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social émis et souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration, lequel pourra préciser notamment dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites ou des obligations convertibles pourra être accepté par versement en cash ou par le biais d'un apport autre qu'en numéraire; en outre, le Conseil d'Administration, agissant pour le compte de la Société, dispose du plein pouvoir discrétionnaire pour organiser les procédures relatives aux clôtures, aux souscriptions et aux paiements des souscriptions. Sous sa responsabilité, le Conseil d'Administration peut

déléguer à n'importe quel administrateur ou membre de la direction dûment autorisé au sein de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la mission d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions ou les obligations convertibles, représentant une partie ou l'ensemble de ces augmentations de capital.

5.8 Chaque Catégorie d'Actions peut se rapporter à des opérations de titrisation (ci-après les «Opérations de Titrisation») différentes de la Société. Dans ce cas, tout gain provenant de chaque type d'Opération de Titrisation peut être investi conformément à la politique de stratégie économique, telle que déterminée par le Conseil d'Administration, pour ce type d'Opérations de Titrisation. De même, chaque portefeuille d'Actions sera investi au profit des Actions de Catégorie concernées exclusivement, sauf dispositions contraires reprises dans le cadre des présentes.

La Société sera considérée comme ne disposant que d'une seule personnalité juridique mais dans la mesure où des tiers sont concernés, et en particulier les créanciers de la Société, les Actionnaires détenant des Actions d'une certaine Catégorie d'Actions, en rapport avec un certain type d'Opérations de Titrisation, doivent répondre uniquement des dettes liées à ce type d'Opérations de Titrisation, conformément au droit luxembourgeois et à toute disposition contractuelle s'y rapportant.

5.9 Sans préjudice de l'article 22 ci-après des présents statuts et sauf disposition contraire mentionnée dans la résolution du Conseil d'Administration créant un ou plusieurs Compartiments, l'ensemble des dépenses organisationnelles et des frais généraux permanents de la Société seront affectés aux Actions de Catégorie A, B, C, D, E et F.»

### Version anglaise:

#### « Art. 5. Share capital.

5.1 The issued and subscribed share capital (hereafter the "Issued and Subscribed Share Capital") is set at EUR 31.000,00 (thirty one thousand Euros).

5.2 The share capital of the Company shall be represented by shares subject to and in compliance with the rules laid out in the Luxembourg law (including but not limited the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended) and to the provisions set forth in these Articles. The share capital of the Company shall be represented by the shares of the following Class(es) of Shares:

(i) the Class "A" Shares [hereafter the "Class A Shares"] represented by the shares of the Class A (hereafter the "A Share(s)");

(ii) the Class "B" Shares [hereafter the "Class B Shares"] represented by the shares of the Class B (hereafter the "B Share(s)");

(iii) the Class "C" Shares [hereafter the "Class C Shares"] represented by the shares of the Class C (hereafter the "C Share(s)");

(iv) the Class "D" Shares [hereafter the "Class D Shares"] represented by the shares of the Class D (hereafter the "D Share(s)");

(v) the Class "E" Shares [hereafter the "Class E Shares"] represented by the shares of the Class E (hereafter the "E Share(s)");

(vi) the Class "F" Shares [hereafter the "Class F Shares"] represented by the shares of the Class F (hereafter the "F Share(s)");

(vii) up to six (6) different classes of shares different from the Class A Shares [hereafter the "Compartment(s) Class(es)"] represented by the shares of the Compartments Class(es) [hereafter the "Compartment(s) Share(s)"], to the extent created by the Board at the time of the setting up of Compartment(s), in accordance with articles 4.9 and 5.6;

all together the Class A, B, C, D, E and F and the Compartment(s) Class(es), being the "Classes of Shares" and each being a "Class of Shares". All together the A, B, C, D, E and F Shares and the Compartments Shares, being the "Shares" and each being a "Share".

5.3 The Issued and Subscribed Share Capital is divided into:

- 305 Classe A shares:
- 1 Classe B share,
- 1 Classe C share,
- 1 Classe D share,
- 1 Classe E share and,
- 1 Classe F share,

in registered form with a par value of EUR 100 (One hundred Euros) each, held by the holder(s) of A, B, C, D, E and F Shares (hereafter the "A, B, C, D, E and F Shareholders").

All together the holders of Shares of any and all Classes of Shares indicated under article 5.2 and 5.3 being the "Shareholders" and each being a "Shareholder".

5.4 The Company shall have an authorized share capital (hereafter the "Authorized Share Capital") of EUR 20.031.000 (Twenty million and thirty-one thousand Euros), divided as follows:

(i) two million and five hundred and thirty one thousand Euros (EUR 2,531,000-) as regard to the A Shares, divided into twenty-five thousand and three hundred and ten (25.310) A Shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each;

(ii) seventeen million and five hundred thousand Euros (EUR 17,500,000-) as regard to the Classes of shares different from Class A shares, as defined by the Board upon the possible setting up of the same Compartment(s) and their respective Classes of shares, divided into one hundred and seventy-five thousand (175,000) Shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

5.5 Without prejudice to article 5.2 and 5.4 and in addition to the respective par value of the Class A, B, C, D, E and F Shares and the Compartments Shares, as for any newly issued Class A, B, C, D, E and F Share and the Compartments Share according to and in compliance with article 5.6 here below there may be set up separate premium accounts for each Class A, B, C, D, E and F Share and the Compartments Shares, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred (the «Premium»). The amounts of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the Shareholders.

5.6 The Board is authorized in the framework of the Authorized Share Capital to issue in the conditions determined by the board warrants (subscription rights) granting the right to the holders of the warrants to subscribe to shares of different shares classes to be issued by the company and in the conditions determined by the board.

5.7 The Board is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publications of these Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the Issued and Subscribed Share Capital within the limits of the Authorized Share Capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions, as the Board may determine and to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares or convertible bonds is acceptable either in cash or assets other than cash; furthermore, the Board, acting on behalf of the Company, may have full discretion to organize the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown. The Board may delegate, under its responsibility, to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares or convertible bonds, representing part or all of such increased amounts of capital.

5.8 Each Class(es) of Shares may be related to a different kind of securitisation transactions (hereafter the "Securitisation Transactions") of the Company. Where this is the case, any gain on each type of Securitisation Transactions can be invested in accordance with the economic strategy policy determined by the Board for the said type of Securitisation Transactions. Similarly, each portfolio of Shares will be invested for the benefits of the Class of Shares concerned exclusively save as otherwise stated herein.

The Company shall be considered having one legal personality but in so far as third parties, and in particular the concerned creditors of the Company, the Shareholders holding Shares of a certain Class of Shares, relating to a specific type of Securitisation Transactions, are only liable for debts relative to this type of Securitisation Transactions, in accordance with the Luxembourg law and any relevant contractual provisions.

5.9 Without prejudice to article 22 here below and unless otherwise provided for in the resolution of the Board creating one or more Compartments, any and all organisational expenses as well as the annual overheads of the Company shall be attributed to and borne by the A, B, C, D, E and F Class Shares."''

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 22 des statuts, version française et anglaise, pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

#### **Version française:**

##### **« Art. 22. Affectation des bénéfices.**

22.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société, tel que défini ci-après, et au regard des différentes Catégories d'Actions en proportion du montant principal de celles-ci, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve, comme exigé par la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital émis et souscrit de la Société, tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, conformément à l'article 5 ci-dessus. Aux fins de la présente disposition, le montant principal de chaque Catégorie d'Action est considéré comme égal à la valeur nominale et à la prime d'émission de toutes les Actions émises et souscrites de la Catégorie d'Actions correspondante, telle que déterminées lors du jour de clôture du dernier exercice social de la Société.

22.2 Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dans les limites de la Loi de 1915 sur les sociétés et dans le respect de chaque Catégorie d'Actions, détermine la date de distribution des produits de la Société, distribution qui sera faite à l'effet que le Résultat Net Annuel résultant de chaque Catégorie d'Actions soit imputé directement à la même Catégorie d'Actions selon les termes et les conditions établis dans le présent article. En tout état de cause, il est prévu que tout produit de la Société soit distribué comme suit:

a. aux détenteurs des Actions de Catégorie A et au prorata du nombre d'actions de chaque Actionnaire A jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué dans le cadre de ces Actions A soit équivalent au Revenu Préférentiel Préliminaire;



b. aux détenteurs des Actions de Compartiment et au prorata du nombre d'Actions de Compartiment détenues par chaque Actionnaire dans ladite Catégorie de Compartiment, tel que déterminé lors du jour de clôture de l'exercice social considéré de la Société et ce, sans préjudice de l'affectation des produits tels que repris au point (a) ci-dessus jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué dans le cadre de chacune de ces Catégories d'Actions soit égal au Revenu Préférentiel, sous réserve que le montant du Résultat Net Annuel soit suffisant pour payer entièrement le montant décrit dans ce point (b) par rapport à chaque Catégorie de Compartiment correspondant;

c. aux détenteurs des Actions de Catégorie A et au prorata du nombre d'actions de chaque Actionnaire A tel que déterminé au jour de clôture de l'exercice social considéré de la Société et ce, sans préjudice de l'affectation des produits tels que repris aux points (a) et (b) ci-dessus, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué dans le cadre de la Catégorie Actions A soit égal à 0,1% du montant du Revenu Préférentiel Supplémentaire découlant ou se rapportant aux Classes de Compartiment.

d. aux détenteurs des Actions de Compartiment et au prorata du nombre d'Actions de Compartiment détenues par chaque Actionnaire dans ladite Catégorie de Compartiment, tel que déterminé au jour de clôture de l'exercice social considéré de la Société et ce, sans préjudice de l'affectation des produits tels que repris aux points (a), (b) et (c) ci-dessus, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué dans le cadre des Actions de Compartiment séparément pour chaque Catégorie de Compartiment soit égal à 99,9% du montant du Revenu Préférentiel Supplémentaire découlant ou se rapportant au Compartiment correspondant.

22.3 Aux fins du présent Article 22, les termes suivants signifient:

«Revenu Préférentiel Préliminaire» signifie, à la date du 1<sup>er</sup> jour de chaque exercice social, le montant égal au pourcentage de zéro virgule un pour cent (0,1%) qui sera établi au regard: (i) du Capital Emis et Souscrit de la Société plus la Prime imputable à la Catégorie d'Actions correspondante à l'exclusion de la Catégorie Actions A; (ii) du montant principal de tout emprunt, émis quelque soit sa forme conformément aux articles 4.4. et 8 des présents statuts, en ce compris les titres de créances, obligations (notamment les obligations échangeables ou convertibles), obligations non garanties, certificats, parts sociales, warrants et toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières. Aux fins de la présente définition, le montant principal de tout emprunt à la date du 1<sup>er</sup> jour de chaque exercice social sera calculé en incluant la capitalisation de l'ensemble des intérêts de cet emprunt échus à cette même date;

«Revenu Préférentiel» signifie, à la date d'une distribution de produits de la Société, et pour chaque Catégorie de Compartiment, le montant équivalent à celui calculé sur la base du taux de rémunération de l'intérêt nominal le plus élevé accordé au cours de l'exercice social précédant la date de cette distribution par la Société à l'égard des différentes catégories de titres de créance, tels que prévus par les articles 4.4. et 8 des présents Statuts, et émis pour la totalité de l'exercice social de référence. Dans le cas où la Société a omis d'émettre une quelconque catégorie de titres de créance au sens des articles 4.4. et 8 des présents Statuts ou si la même Société a mis en oeuvre le rachat ou le remboursement de toutes les catégories de titres de créance au sens des articles 4.4. et 8 des présents Statuts au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice social précédant la date de distribution, le Revenu d'Ajustement doit être égal au montant déterminé sur la base du taux d'intérêt annuel Euribor à la date du 1<sup>er</sup> janvier l'exercice social précédant la date de distribution par la Société plus 1.500 points de base;

«Revenu Préférentiel Supplémentaire» signifie, à la date d'une distribution de produits de la Société et pour chaque Catégorie de Compartiment, tout montant en surplus du Revenu Préférentiel pour chaque Catégorie de Compartiment.

«Résultat Net Annuel» signifie pour chaque Catégorie d'Actions le montant annuel de tout revenu et/ou paiement brut(s) provenant de ladite Catégorie d'Actions et/ou de tout investissement sous-jacent à la dite Catégorie d'Actions, net des coûts, charges ou dépenses s'y rapportant [en ce compris notamment les coûts et dépenses relatifs à la rémunération de tout titre (titres de créance inclus) émis conformément aux articles 4.4. et 8. des présents statuts, ainsi que le Revenu Préférentiel Préliminaire concernant les seules Classes de Compartiment]. Aux sens de la présente définition, et en ce qui concerne les seules Actions de Catégorie A, the Résultat Net Annuel est compris comme incluant le Revenu Préférentiel Préliminaire, tel que défini ci-dessus.

22.4 Sans préjudice de l'article 5.8 ci-dessus, l'ensemble des dépenses organisationnelles et des frais généraux permanents de la Société seront affectés aux Actions de Catégorie A

22.5 Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieux et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.»

#### Version anglaise:

##### « Art. 22. Allocation of profits.

22.1 From the Annual Net Profits of the Company as defined hereunder and the different Classes of Shares in proportion to the principal amount of the different Classes of Shares, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by the Companies Act 1915. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the Issued and Subscribed Capital of the Company, as stated or as increased or reduced from time to time in accordance with the article 5 above. As for the purpose of the present clause, the principal amount of each

Class of Share is considered to be equal to the par value and the share premium of all the issued and subscribed Shares of the relevant Class of Shares as determined at the last day of the last accounting year of the Company.

22.2 Upon proposal of the Board of Directors, the Shareholders' General Meeting - within the limit provided by the Companies Act 1915 and in respect of each Class of Shares - shall determine the timing for the distribution of the proceeds of the Company, provided that the Annual Net Profit arising or derived from each Class of Shares is attributed directly to the same Class of Shares according to the terms and conditions set forth hereinafter in the present article. Anyway it is provided that any proceed of the Company will be distributed as follows:

a. to the holders of the A Class Shares and pro-rata to the number of Shares of each A Shareholders until the total amount that has been distributed in respect of such A Shares is equal to the Preliminary Preferential Return;

b. to the holders of each Compartment Shares and pro-rata to the number of Compartment Shares representative of the respective participation of each Shareholder in the said Compartment Class as determined at the last day of the relevant accounting year of the Company as well as without prejudice to the allocation of the proceeds as above under item (a), until the total amount that has been distributed in respect of each such Class of Shares is equal to the Preferential Return, subject to the existence and within the limit of an amount of Annual Net Profit sufficient to pay entirely or partially the amount described in this item (b) with regard to each relevant Compartment Class;

c. to the holders of the A Class of Shares and pro-rata of the number of shares of each A Shareholders as determined at the last day of the relevant accounting year of the Company as well as without prejudice to the allocation of the proceeds as above under items (a) and (b), until the total amount that has been distributed in respect of the Class A Shares is equal to 0,1% of the amount of the Additional Preferential Return arising from or referable to the Compartment Classes.

d. to the holders of each Compartment Shares separately for each relevant Compartment Class and pro-rata to the number of Compartment Shares representative of the respective participation of each Shareholder in the said Compartment Class as determined at the last day of the relevant accounting year of the Company as well as without prejudice to the allocation of the proceeds as above under items (a) and (b) and (c), until the total amount that has been distributed in respect of the Compartment Shares separately for each Compartment Class is equal to 99,9% of the amount of the Additional Preferential Return arising from or referable to the relevant underlying Compartment Class.

22.3 For the purpose of the present Article 22, the following terms have the indicated meanings:

«Preliminary Preferential Return» shall mean, as of the 1<sup>st</sup> day of each accounting year, the amount equal to the percentage of zero point one per cent (0.1%) to be accrued with regard to: (i) the Issued and Subscribed Share Capital plus the Premium attributable to the relevant Class of Shares but for the Class A Shares; (ii) the principal amount of any and all borrowing in any form issued in accordance with and compliance to article

4.4. and 8 including notes, bonds (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. For the purpose of the present definition, the principal amount of any and all borrowing as of the 1<sup>st</sup> day of each accounting year is deemed and intended to include any capitalized interest as of the same date;

«Preferential Return» shall mean, as of the date of the distribution and as for each different Compartment Class, the amount equal to the amount determined on the basis of the highest nominal interest remuneration rate granted in the accounting year preceding the distribution date by the Company on and in respect of the different categories of debt securities issued in compliance with article 4.4. and 8 of this Article of Association and in place for the entire accounting year preceding the distribution date directly related to and underlying the relevant Compartment Class. Should the Company have failed to issued any category of debt securities as of article 4.4. and 8 of this Article of Association or should the same Company have executed the redemption or reimbursement of the all the categories of debt securities as of article 4.4. and 8 of this Article of Association on January 1<sup>st</sup> of the accounting year preceding the distribution date by the Company, the Preferential Return is to be equal to the amount determined on the basis of an annual Euribor interest rate determined as of the date of January 1<sup>st</sup> of the business year preceding the one of the date of the relevant dividend distribution plus 1.500 basis points;

«Additional Preferential Return» shall mean, as of the date of the distribution and as for each different Compartment Class, any amount in excess of the Preferential Return for each Compartment Classes.

«Annual Net Profit» shall mean for each Class of Shares the annual amount of any and all gross revenue and /or gross payment arising or in any way deriving from the said Class of Shares and from and/or by any and all underlying investments, net of any cost, charge or expense directly attributable thereto [including but not limited to the costs and expenses related to or arising from the remuneration of any and all securities (including debt securities) issued in compliance with articles 4.4. and 8. as well as the Preliminary Preferential Return as for the only Compartment Classes]. For the purpose of the present definition and as regard to the only A Class Shares, the Annual Net Profit is deemed and intended to include the Preliminary Preferential Return as defined hereabove.

22.4 Without prejudice to article 5.8 here above, any and all organisational expenses as well as the annual overheads of the Company shall be attributed to and borne by the A Class Shares.

22.5 The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.»

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparantes ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. HALLER, C. PICCO, G. BIANCHI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 avril 2014. Relation: RED/2014/771. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014049809/374.

(140056882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**IK Investment Partners A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.976.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-six of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "IK Investment Partners A S.à r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated by deed enacted on January 18, 2012, R.C.S. Luxembourg number B 166 976 and which articles have been amended for the last time by deed enacted on 11 of October 2012, published in the Memorial C, number 2869 on the 27<sup>th</sup> of November 2012.

The meeting is opened at 9.30 o'clock am, with Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Véronique Petit, "employee privée", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the 152,000 (one hundred fifty two thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and the shareholder represented declares that he has had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to amend the chapter I (Definitions) of the articles of association;
2. Decision to amend the chapter III - articles 6 and 7 - of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

*First resolution:*

The shareholders decide to amend the chapter I (Definitions) of the articles of association by adding the following definition:

"IK IP Group means IK Investment Partners S.à r.l. and its parent, subsidiaries and affiliated companies."

*Second resolution:*

The shareholders decide to amend the chapter III - Article 6. Shares - Section 2. Subscription and Transfer of Shares - of the articles of association as follows:

“ **Section 2. Subscription and Transfer of Shares.** Any Shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a single Shareholder, subject to the limitations contained in this Section, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, subject to the limitations contained in this Section, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase (i) a whole Class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to Section 5 of this Article, (ii) all or part of the Shares of a Shareholder pursuant to Section 5 of this Article and to Article 7 (i), no Shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any Class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring Shareholder's proportionate interest in each other Class of Shares then held by the transferring Shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.”

*Third resolution:*

The shareholders decide to amend the chapter III - Article 6. Shares - Section 5. Repurchase of Shares - of the articles of association as follows:

“ **Section 5. Repurchase of Shares.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation a Class of Shares, in whole but not in part, except in the case of a Shareholder ceasing to work for - or reducing his work commitment to - the IK IP Group as may be determined from time-to-time by the Board of Managers and approved by the General Meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law.

The provisions set forth by this Section 5 shall not apply in case of a repurchase of all or part of the Shares of a Shareholder ceasing to work for- or reducing his work commitment to- the IK IP Group, in which case the Company will be authorized to repurchase, in whole or in part, the Shares held by such Shareholder. In such a case, the repurchase shall be made at nominal value and followed by a cancellation of the Shares so repurchased, subject to the approval of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.”

*Fourth resolution:*

The shareholders decide to amend the chapter III - Article 7. Increase and Reduction of Capital - of the articles of association as follows:

“ **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles of Association, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Section 5 of Article 6, except where the reduction of the issued capital is the result of the repurchase by the Company of whole or part of the Shares held by a Shareholder ceasing to work for - or reducing his work commitment to the IK IP Group, as set forth by Section 5 of Article 6 above; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding

a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9.45 o'clock am.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "IK Investment Partners A S.à r.l.", ci-après «la Société», ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2012, R.C.S. Luxembourg numéro B 166 976, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 11 octobre 2012 publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 27 novembre 2012, N° 2869.

La séance est ouverte à 9 heures 30 et présidée par Maître Catherine Dessoay, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les 152.000 (cent cinquante deux mille) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que l'associé représenté reconnaît avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de modifier le chapitre I (Définitions) des statuts;
2. Décision de modifier le chapitre III - articles 6 et 7 - des statuts;
3. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Les associés décident de modifier le chapitre I (Définitions) des statuts par ajout de la définition suivante:

«IK IP Group signifie IK Investment Partners S.à r.l. et sa société mère, ses filiales et entreprises présentant un lien de filiation.»

#### *Deuxième résolution:*

Les associés décident de modifier le chapitre III -Article 6. Parts Sociales. - Section 2. Souscription et transfert des Parts Sociales - des statuts comme suit:

« **Section 2. Souscription et transfert des Parts Sociales.** Tout Associé qui souscrit ou autrement acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés, sous réserve des dispositions de la présente section. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter (i) une classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à la Section 5 du présent article, (ii) tout ou partie des Parts Sociales d'un Associé conformément à la Section 5 du présent article et à l'article 7 (i), aucun Associé ne peut vendre ou autrement transférer

ses Parts Sociales d'une classe à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque classe de Parts Sociales alors détenues par l'Associé cédant.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.»

*Troisième résolution:*

Les associés décident de modifier le chapitre III -Article 6. Parts Sociales. - Section 5. Rachat de Parts Sociales - des statuts comme suit:

« **Section 5. Rachat de Parts Sociales.** Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales, dans son entièreté, mais non en partie, sauf dans le cas d'un Associé cessant de travailler pour - ou réduisant son engagement professionnel envers - le groupe IK IP, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les Parts Sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront fait selon l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de classe J;
- (ii) Parts Sociales de classe I;
- (iii) Parts Sociales de classe H;
- (iv) Parts Sociales de classe G;
- (v) Parts Sociales de classe F;
- (vi) Parts Sociales de classe E;
- (vii) Parts Sociales de classe D;
- (viii) Parts Sociales de classe C; and
- (ix) Parts Sociales de classe B.

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de Parts Sociales, les Associés de la classe de Parts Sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de Parts Sociales, tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de Parts Sociales devant être rachetées, et les détenteurs des Parts Sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses Parts Sociales selon les règles ci-dessus prescrites suivant les prescriptions de la Loi.

Les dispositions prévues par la Section 5 ne s'appliqueront pas en cas d'un rachat total ou partiel des Parts Sociales d'un Associé cessant de travailler pour - ou réduisant son engagement professionnel envers - le groupe IK IP, auquel cas la Société sera autorisée à racheter, entièrement ou partiellement, les Parts Sociales détenues par un tel Associé. Dans un tel cas, le rachat sera fait à la valeur nominale et suivi par une annulation des Parts Sociales ainsi rachetées, sous réserve de l'approbation des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital.»

*Quatrième résolution:*

Les associés décident de modifier le chapitre III - Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. - des statuts comme suit:

« **Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à la condition que (i) toute réduction du capital social de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'Article 6 Section 5, sauf dans le cas où la réduction du capital social est le résultat du rachat total ou partiel par la Société des Parts Sociales détenues par un Associé cessant de travailler pour - ou réduisant son engagement professionnel envers - le groupe IK IP, tel que prévu par la Section 5 de l'Article 6 ci-dessus; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque Associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une classe de Parts Sociales en nouvelles classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque Associé de l'ancienne classe de Parts Sociales indivise en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle catégorie de Parts Sociales ainsi subdivisée, et (iv) toute combinaison ou regroupement de classes de Parts Sociales en une nouvelle classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des Associés des anciennes classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle classe de Parts Sociales ainsi combinée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 45.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 mars 2014. Relation: LAC/2014/14458. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014049856/213.

(140056696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**Global Blue Management & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.360.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of the month of March.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Global Blue Management & Co S.C.A., a société en commandite par actions incorporated by deed of Me Blanche Moutrier, notary, on 12 June 2012 published in Mémorial number 1540 on 20 June 2012, its articles of incorporation having been amended for the last time by a deed of Me Cosita Delvaux on 15 November 2012, published in the Mémorial of 13 December 2012, number 3023, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with RCS under number B 169.360, (the "Company"),

The Meeting was presided by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Darya Spivak, maître en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

I. All shares of the Company are in registered form and the present meeting has been convened by convening notices sent to all shareholders inscribed in the register of shareholders by registered mail on 21 March 2014.

II. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

III. As it appeared from the said attendance list, out of seven million twenty five thousand and thirty eight (7,025,038) Ordinary Shares in issue in the Company, five million eight hundred ninety-nine thousand six hundred thirty-two (5,899,632) Ordinary Shares and the one (1) Management Share in issue were represented at the Meeting being more than half of the issued share capital, so that the present Meeting is validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the Meeting was as follows:

- Reduction of the issued share capital of the Company without payment to its shareholders by an amount of seventy thousand two hundred forty-seven Euro and sixty cents (EUR 70,247.60) from its current amount of seven hundred and two thousand five hundred three Euro and ninety cents (EUR 702,503.90) to six hundred thirty-two thousand two hundred fifty-six Euro and thirty cents (EUR 632,256.30) by the cancellation of all the Class J Shares in issue in the Company; allocation of the capital reduction amount to the freely distributable reserves of the Company; consequential amendment of the articles of incorporation by amending articles 5.1.2 and 5.1.3 of the articles of incorporation of the Company, deleting article 23.2.10; replacing in article 23.3 the references to Class J by a reference to Class I and the reference to Class I by a reference to Class H; and amending article 25 the definition of "Class" by replacing the reference to Class J by a reference to Class I;

- Authorisation under article 49-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 to the Company, and/or any wholly-owned subsidiary (and/or any person acting on their behalf), to from time to time purchase, acquire, receive or hold shares in the Company up to 50 % of the issued share capital as at the time of the present extraordinary general meeting but not taking into account any share capital reduction decisions resolved upon in the present extraordinary general meeting of the Company, for a period ending on 31<sup>st</sup> March 2019 and in case of an acquisition for value at an acquisition price no lower than EUR0.01 (per share) and no higher than EUR10,000 (per share).

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

### First Resolution

The Meeting resolved to reduce the share capital of the Company without payment to the shareholders by an amount of seventy thousand two hundred forty-seven Euro and sixty cents (EUR 70,247.60) from its current amount of seven hundred and two thousand five hundred three Euro and ninety cents (EUR 702,503.90) to six hundred thirty-two thousand two hundred fifty-six Euro and thirty cents (EUR 632,256.30) through the cancellation of all the Class J Shares in issue in the Company.

The Meeting resolved to allocate the capital reduction amount to the freely distributable reserves of the Company.

The Meeting further resolved to consequently amend the articles of incorporation of the Company by

- amending articles 5.1.2 and 5.1.3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**5.1.2.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of six hundred thirty-two thousand two hundred fifty-six Euro and thirty cents (EUR 632,256.30) divided into six million three hundred twenty-two thousand five hundred sixty-two (6,322,562) Ordinary Shares of different Classes (namely Class A, B, C, D, E, F, G, H and I) and Categories and one (1) Management Share, each Share with a par value of ten Euro cent (EUR 0.10).

**5.1.3.** The Ordinary Shares of each Class are sub-divided into three (3) categories of Shares, namely the Categories II (Categories A-II to I-II), Categories MI (Categories A-MI to I-MI) and the Categories MS (Categories A-MS to I-MS), with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

- Seven hundred and two thousand five hundred and thirty-five (702,535) Class A Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category A-II Shares, thirty-two thousand three hundred twenty-six (32,326) Category A-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred (87,800) Category A-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand five hundred and thirty-one (702,531) Class B Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category B-II Shares, thirty-two thousand three hundred seventeen (32,317) Category B-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred and five (87,805) Category B-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand five hundred twenty-five (702,525) Class C Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category C-II Shares, thirty-two thousand three hundred nine (32,309) Category C-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred and seven (87,807) Category C-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand five hundred eighteen (702,518) Class D Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category D-II Shares, thirty-two thousand three hundred seven (32,307) Category D-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred and two (87,802) Category D-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand five hundred six (702,506) Class E Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category E-II Shares, thirty-two thousand three hundred five (32,305) Category E-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred ninety-two (87,792) Category E-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand four hundred ninety-six (702,496) Class F Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category F-II Shares, thirty-two thousand three hundred one (32,301) Category F-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred eighty-six (87,786) Category F-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand four hundred eighty-nine (702,489) Class G Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category G-II Shares, thirty-two thousand two hundred ninety-four (32,294) Category G-MI Shares eighty-seven thousand seven hundred eighty-six (87,786) Category G-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand four hundred eighty-three (702,483) Class H Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category H-II Shares, thirty-two thousand two hundred ninety-two (32,292) Category H-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred eighty-two (87,782) Category H-MS Shares issued; and

- Seven hundred and two thousand four hundred seventy-nine (702,479) Class I Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category I-II Shares thirty-two thousand two hundred eighty-five (32,285) Category I-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred eighty-five (87,785) Category I-MS Shares issued.;

- deleting article 23.2.10;

- replacing in article 23.3 the references to Class J by a reference to Class I and the reference to Class I by a reference to Class H; and

- amending article 25 the definition of "Class" by replacing the reference to Class J by a reference to Class I.

### Second Resolution

The Meeting resolved to authorise under article 49-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 to the Company, and/or any wholly-owned subsidiary (and/or any person acting on their behalf), to from time to time purchase, acquire, receive or hold shares in the Company up to 50 % of the issued share capital as at the time of the present extraordinary general meeting but not taking into account any share capital reduction decisions resolved upon in the present extraordinary general meeting of the Company, for a period ending on 31<sup>st</sup> March 2019 and in case of an acquisition for value at an acquisition price no lower than EUR 0.01 (per share) and no higher than EUR 10,000 (per share).



There being no further item on the agenda, the Meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de Global Blue Management & Co S.C.A., une société en commandite par actions constituée le 12 juin 2012 suivant acte reçu du notaire Me Blanche Moutrier, publié au Mémorial numéro 1540 du 20 juin 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 novembre 2012 suivant acte reçu du notaire Me Cosita Delvaux, publié au Mémorial du 13 décembre 2012 numéro 3023, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 169.360, (la «Société»).

L'Assemblée a été présidée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il a été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Darya Spivak, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Toutes les actions de la Société sont nominatives et la présente assemblée a été convoquée par avis de convocation envoyés par recommandé à tous les actionnaires enregistrés dans le registre d'actions en date du 21 mars 2014.

II. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence, signée par le détenteur de procuration, président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste restera attachée à ce document afin d'être enregistrée avec lui.

III. Il ressort de la liste de présence que, parmi les sept millions vingt-cinq mille trente-huit (7.025.038) Actions Ordinaires en émission dans la Société, cinq million huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-deux (5.899.632) Actions Ordinaires et une (1) Action de Commandité sont représentés à la présente Assemblée représentant plus de la moitié du capital émis, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. L'ordre de jour de l'Assemblée est le suivant:

- Réduction du capital social émis de la Société sans paiement à ses actionnaires par un montant de soixante-dix mille deux cent quarante-sept Euro et soixante centimes (EUR 70.247,60) de son montant actuel de sept cent deux mille cinq cent trois Euro et quatre-vingt-dix centimes (EUR 702.503,90) à six cent trente-deux mille deux cent cinquante-six Euro et trente centimes (EUR 632.256,30) par l'annulation de toute les Actions de Classe J en émission dans la Société; allocation du montant de la réduction de capital aux réserves librement distribuables de la Société; modification en conséquence des statuts par modification des articles 5.1.2 and 5.1.3 des statuts de la Société, suppression de l'article 23.2.10; remplacement dans l'article 23.3 des références à la Classe J par une référence à la Classe I et des références à la Classe I par une référence à la Classe H; et modification de l'article 25 et la définition de "Classe" en remplaçant la référence à la Classe J par une référence à la Classe I;

- Autorisation, en vertu de l'article 49-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, à la Société, et/ou toute filiale détenue à 100% par la Société (et/ou toute personne agissant en son nom), d'acheter, acquérir, recevoir ou détenir, de temps à autre, des actions de la Société jusqu'à un montant maximum de 50% du capital social émis au jour de la présente assemblée générale extraordinaire mais sans tenir compte de toute réduction de capital social décidée à la présente assemblée générale extraordinaire de la Société, pour une période se terminant le 31 mars 2019 et, en cas d'acquisition pour valeur, à un prix d'acquisition qui ne peut être inférieur à EUR 0,01 (par action) ni supérieur à EUR 10.000 (par action).

Après délibération, l'Assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

#### *Première Résolution*

L'Assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société sans paiement à ses actionnaires par un montant de soixante-dix mille deux cent quarante-sept Euro et soixante centimes (EUR 70.247,60) de son montant actuel de sept cent deux mille cinq cent trois Euro et quatre-vingt-dix centimes (EUR 702.503,90) à six cent trente-deux mille deux cent cinquante-six Euro et trente centimes (EUR 632.256,30) par l'annulation de toute les Actions de Classe J en émission dans la Société.

L'assemblée a décidé d'allouer le montant de la réduction de capital aux réserves librement distribuables de la Société.

L'assemblée a décidé par ailleurs de modifier en conséquence les statuts de la Société en:

- modifiant les articles 5.1.2 et 5.1.3 des statuts de la Société afin de lire comme suit:

**5.1.2.** La Société a un capital émis entièrement libéré de six cent trente-deux mille deux cent cinquante-six euros et trente centimes d'euro (632.256,30 €) divisé en six millions trois cent vingt-deux mille cinq cent soixante-deux (6.322.562) Actions Ordinaires de différentes Classes (à savoir Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, et J) et Catégories et une (1) Action de Commandité, chaque Action ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €).

**5.1.3.** Les Actions de Commanditaire de chaque Classe sont sous-divisées en trois (3) catégories d'Actions, à savoir les Catégories II (Catégories A-II à I-II), Catégories MI (Catégories A-MI à I-MI) et les Catégories MS (Catégories A-MS à I-MS), avec des tels droits et obligations tel qu'indiqué dans les présents Statuts comme suit:

- sept cent deux mille cinq cent trente-cinq (702.535) Actions de Classe A divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie A-II, trente-deux mille trois cent vingt-six (32.326) Actions de Catégorie A-MI et quatre-vingt-sept mille huit cents (87.800) Actions de Catégorie A-MS émises;

- sept cent deux mille cinq cent trente et une (702.531) Actions de Classe B divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie B-II, trente-deux mille trois cent dix-sept (32.317) Actions de Catégorie B-MI et quatre-vingt-sept mille huit cent cinq (87.805) Actions de Catégorie B-MS émises;

- sept cent deux mille cinq cent vingt-cinq (702.525) Actions de Classe C divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie C-II, trente-deux mille trois cent neuf (32.309) Actions de Catégorie C-MI et quatre-vingt-sept mille huit cent sept (87.807) Actions de Catégorie C-MS émises;

- sept cent deux mille cinq cent dix-huit (702.518) Actions de Classe D divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie D-II, trente-deux mille trois cent sept (32.307) Actions de Catégorie D-MI et quatre-vingt-sept mille huit cent deux (87.802) Actions de Catégorie D-MS émises;

- Sept cent deux mille cinq cent six (702.506) Actions de Classe E divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie E-II, trente-deux mille trois cent cinq (32.305) Actions de Catégorie E-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-douze (87.792) Actions de Catégorie E-MS émises;

- Sept cent deux mille quatre cent quatre-vingt-seize (702.496) Actions de Classe F divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie F-II, trente-deux mille trois cent une (32.301) Actions de Catégorie F-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-six (87.786) Actions de Catégorie F-MS émises;

- Sept cent deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf (702.489) Actions de Classe G divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie G-II, trente-deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (32.294) Actions de Catégorie G-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-six (87.786) Actions de Catégorie G-MS émises;

- Sept cent deux mille quatre cent quatre-vingt-trois (702.483) Actions de Classe H divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie H-II, trente-deux mille deux cent quatre-vingt-douze (32.292) Actions de Catégorie H-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-deux (87.782) Actions de Catégorie H-MS émises; et

- Sept cent deux mille quatre cent soixante-dix-neuf (702.479) Actions de Classe I divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie I-II, trente-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq (32.285) Actions de Catégorie I-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq (87.785) Actions de Catégorie I-MS émises.

- suppression de l'article 23.2.10;

- remplacement dans l'article 23.3 des références à la Classe J par une référence à la Classe I et des références à la Classe I par une référence à la Classe H; et

- modification de l'article 25 et la définition de "Classe" en remplaçant la référence à la Classe J par une référence à la Classe I.

#### *Seconde Résolution*

L'Assemblée a décidé d'autoriser, en vertu de l'article 49-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, à la Société, et/ou toute filiale détenue à 100% par la Société (et/ou toute personne agissant en son nom), d'acheter, acquérir, recevoir ou détenir, de temps à autre, des actions de la Société jusqu'à un montant maximum de 50% du capital social émis au jour de la présente assemblée générale extraordinaire mais sans tenir compte de toute réduction de capital social décidée à la présente assemblée générale extraordinaire de la Société, pour une période se terminant le 31 mars 2019 et, en cas d'acquisition pour valeur, à un prix d'acquisition qui ne peut être inférieur à EUR 0,01 (par action) ni supérieur à EUR 10.000 (par action).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été fermée.

71275

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social sont estimés à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. RAMIC, D. SPIVAK, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 avril 2014. Relation: RED/2014/772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014049788/227.

(140057235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**MRX Systems S.A., Société Anonyme,  
(anc. Mrxsys S.A.).**

Siège social: L-5863 Alzingen, 30, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

R.C.S. Luxembourg B 152.116.

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-six mars.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «Mrxsys S.A.», établie et ayant son siège social à L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 941 du 5 mai 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 152.116; les statuts de la prédite société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Martine JEMMING, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Wei ZHANG, comptable, demeurant professionnellement à Steinsel.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Changement de dénomination de la société de «Mrxsys S.A.» en «MRX Systems S.A.».
2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
3. Transfert du siège social de L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy à L-5863 Alzingen, 30, Allée de la Jeunesse Sacrifiée, et modification subséquente de l'article 2 alinéa premier.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de «Mrxsys S.A.» en «MRX Systems S.A.».

*Deuxième résolution:*

En conséquence de ce qui précède, l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les comparants et ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société anonyme sous la dénomination de «MRX Systems S.A.»».

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy à L-5863 Alzingen, 30, Allée de la Jeunesse Sacrifiée.

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 2 doit être modifié et sera dorénavant lu comme suit:

« **Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social est établi à Alzingen».

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. KLINGELE, M. JEMMING, W. ZHANG, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mars 2014. Relation: LAC/2014/14195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049973/59.

(140056924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**GVBB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.660.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of March, before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

FP-GVBB S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of USD 56,135.31, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.493 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mrs Magdalena Staniczek, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on March 25, 2014, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by GVBB Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed dated 27 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1956 of 21 September 2010, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with a corporate capital of USD 46,187,335.21 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.660 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed dated 22 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2369 of 25 September 2013 (the "Articles of Association").

The appearing party, represented as above stated, being the Sole Shareholder of the Company, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred eleven United States dollars and sixteen cents (USD 111.16) so as to raise it from its current amount of forty-six million one hundred and eighty-seven thousand three hundred and thirty-five United States dollars and twenty-one cents (USD 46,187,335.21) divided into eighty-three million one hundred and nine thousand five hundred and thirty-seven (83,109,537) shares without nominal value, to an amount of forty-six million one hundred eighty-seven thousand four hundred forty-six United States dollars and thirty-seven cents (USD 46,187,446.37) divided into eighty-three million one hundred and nine thousand seven hundred thirty-seven (83,109,737) shares without nominal value.

2. To issue two hundred (200) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

3. To accept the subscription by the Sole Shareholder of two hundred (200) shares of the Company without nominal value as well as the payment of an aggregate share premium of one hundred twelve million eight hundred three thousand two hundred eighty-six United States dollars and fifty-seven cents (USD 112,803,286.57), by a contribution in kind consisting of (i) a claim held by the Sole Shareholder against the Company of a total current value of ninety-three million three hundred fifteen thousand seven hundred ninety-six United States Dollars and seventy-three cents (USD 93,315,796.73) (the "Claim Contribution in Kind") and of (ii) five hundred ninety-seven (597) shares with a nominal value of forty-six euros (EUR 46) each held by the Sole Shareholder in Grass Valley Media Playout Solutions B.V., a private limited company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at 7336 BA Apeldoorn, Jean Monnetpark 35, the Netherlands, registered with the trade register number 08074403, and with a total value of nineteen million four hundred eighty-seven thousand six hundred one United States dollars (USD 19,487,601) (the "Publitrionic Contribution in Kind") and together with the Claim Contribution in Kind, the "Contributions in Kind"), of a total aggregate amount of one hundred twelve million eight hundred three thousand three hundred ninety-seven United States dollars and seventy-three cents (USD 112,803,397.73).

4. To amend article 5 of the Articles of Association to, among others, reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eleven United States dollars and sixteen cents (USD 111.16) so as to raise it from its current amount of forty-six million one hundred and eighty-seven thousand three hundred and thirty-five United States dollars and twenty-one cents (USD 46,187,335.21) divided into eighty-three million one hundred and nine thousand five hundred and thirty-seven (83,109,537) shares without nominal value, to an amount of forty-six million one hundred eighty-seven thousand four hundred forty-six United States dollars and thirty-seven cents (USD 46,187,446.37) divided into eighty-three million one hundred and nine thousand seven hundred thirty-seven (83,109,737) shares without nominal value.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue two hundred (200) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting:

#### *Subscription and payment*

Thereupon, now appears Mrs Magdalena Staniczek, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder represented as stated above, and declared to subscribe and pay up in the name and on behalf of the Sole Shareholder the two hundred (200) shares of the Company, without nominal value and make full payment for such new shares together with the payment of an aggregate share premium of one hundred twelve million eight hundred three thousand two hundred eighty-six United States dollars and fifty-seven cents (USD 112,803,286.57) by the Contributions in Kind.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that it is the sole owner of the Publitrionic Contribution in Kind, and that there subsists no impediments to the free transferability of the Publitrionic Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Publitrionic Contribution in Kind to the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declared that the value of the Publitrionic Contribution in Kind has been certified at nineteen million four hundred eighty-seven thousand six hundred one United States dollars (USD 19,487,601), which is at least equal to the value of one hundred (100) of the new shares to be issued, a proof of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declared that the value of the Claim Contribution in Kind has been certified at ninety-three million three hundred fifteen thousand seven hundred ninety-six United States Dollars and seventy-three cents (USD 93,315,796.73), which is at least equal to the value of one hundred (100) of the new shares to be issued, a proof of which has been given to the undersigned notary.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment as subscriber of the new shares and to allot such new shares of the Company to the Sole Shareholder as subscriber.

#### *Third resolution*

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at forty-six million one hundred eighty-seven thousand four hundred forty-six United States dollars and thirty-seven cents (USD 46,187,446.37) divided into eighty-three million one hundred and nine thousand seven hundred thirty-seven (83,109,737) shares without nominal value."

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.00).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de mars,  
par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),  
a comparu:

FP-GVBB S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Luxembourg, avec un capital social d'USD 56.135,31, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.493 (l'"Associé Unique");

représentée par Madame Magdalena Staniczek, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mars 2014, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par GVBB Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte notarié en date du 27 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1956 du 21 septembre 2010, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ayant un capital social de USD 46.187.335,21 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.660 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 22 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2369 le 25 septembre 2013 (les "Statuts").

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société reconnaît avoir été dûment informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. D'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent onze dollars américains et seize cents (USD 111,16) de manière à le porter de son montant actuel de quarante-six millions cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-cinq dollars américains et vingt et un cents (USD 46.187.335,21) divisé en quatre-vingt-trois million cent neuf mille cinq cent trente-sept (83.109.537) parts sociales sans valeur nominale, à un montant de quarante-six millions cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quarante-six dollars américains et trente-sept cents (USD 46.187.446,37) divisé en quatre-vingt-trois millions cent neuf mille sept cent trente-sept (83.109.737) parts sociales sans valeur nominale.

2. D'émettre deux cents (200) parts sociales sans valeur nominale, possédant les mêmes droits et privilèges que ceux étant attachés aux parts sociales existantes, et ouvrant droit à la perception de dividendes dès le jour de la tenue d'une telle assemblée générale extraordinaire des associés.

3. D'accepter la souscription par l'Associé Unique aux deux cents (200) parts sociales de la Société sans valeur nominale ainsi que le paiement d'une prime d'émission intégrale de cent douze million huit cent trois mille deux cent quatre-vingt-six dollars américains et cinquante-sept centimes (USD 112.803.286,57), par un apport en nature consistant en (i) une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société d'une valeur actuelle totale de quatre-vingt-treize million trois cent quinze mille sept cent quatre-vingt-seize dollars américains et soixante-treize cents (USD 93.315.796,73) (l'"Apport en Nature de Créance") et en (ii) cinq cent quatre-vingt-dix-sept (597) parts sociales avec une valeur nominale de quarante-six euros (EUR 46) chacune, détenues par l'Associé Unique dans Grass Valley Media Payout Solutions B.V., une société limitée privée incorporée sous les lois des Pays-Bas, avec adresse au 7336 BA Apeldoorn, Jean Monnetpark 35, Pays-Bas, enregistrée avec le numéro du Registre 08074403 et avec une valeur actuelle totale de dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-sept mille six cent un dollars américains (USD 19.487.601) (l'"Apport en Nature de Publitronic" et ensemble avec l'Apport en Nature de Créance, les "Apports en Nature"), ayant un montant total de cent douze million huit cent trois mille trois cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et soixante-treize cents (USD 112.803.397,73).

4. De modifier de l'article 5 des Statuts afin de refléter, entre autres, les résolutions à prendre sous les points ci-dessus.

5. Divers.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité de l'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent onze dollars américains et seize cents (USD 111,16) de manière à le porter de son montant actuel de quarante-six millions cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-cinq dollars américains et vingt et un cents (USD 46.187.335,21) divisé en quatre-vingt-trois millions cent neuf mille cinq cent trente-sept (83.109.537) parts sociales sans valeur nominale, à un montant de quarante-six millions cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quarante-six dollars américains et trente-sept cents (USD 46.187.446,37) divisé en quatre-vingt-trois millions cent neuf mille sept cent trente-sept (83.109.737) parts sociales sans valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre deux cents (200) parts sociales sans valeur nominale, possédant les mêmes droits et privilèges que ceux étant attachés aux parts sociales existantes, et ouvrant droit à la perception de dividendes dès le jour de la tenue d'une telle assemblée générale extraordinaire des associés:

*Souscription et paiement*

Ensuite a comparu Madame Magdalena Staniczek, prénommée, agissant en sa capacité de mandataire de l'Associé Unique et a déclaré souscrire et libérer au nom et pour le compte de l'Associé Unique les deux cents (200) parts sociales de la Société sans valeur nominale ensemble avec le paiement d'une prime d'émission intégrale de cent douze millions huit cent trois mille deux cent quatre-vingt-six dollars américains et cinquante-sept centimes (USD 112.803.286,57) par les Apports en Nature.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il est le seul propriétaire de l'Apport en Nature de Publitronec, et qu'il n'existe aucun obstacle à la libre cession de l'Apport en Nature de Publitronec à la Société, ainsi qu'aucune restriction, ni limitation, et que des instructions valides ont été donné afin d'accomplir les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires à la cession valide de l'Apport en Nature de Publitronec à la Société.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare également que la valeur de l'Apport en Nature de Publitronec a été certifiée à un montant de dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-sept mille six cent un dollars américains (USD 19.487.601), correspondant au moins à la valeur de cent (100) nouvelles parts sociales à émettre, dont la preuve a été rapportée au notaire.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare également que la valeur de l'Apport en Nature de Créance a été certifiée à un montant de quatre-vingt-treize million trois cent quinze mille sept cent quatre-vingt-seize dollars américains et soixante-treize cents (USD 93.315.796,73), correspondant au moins à la valeur de cent (100) nouvelles parts sociales à émettre, dont la preuve a été rapportée au notaire.

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et le paiement en tant que souscripteur des nouvelles parts sociales et d'allouer ces nouvelles parts sociales de la Société à l'Associé Unique en tant que souscripteur.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui désormais aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-six millions cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quarante-six dollars américains et trente-sept cents (USD 46.187.446,37) divisé en quatre-vingt-trois millions cent neuf mille sept cent trente-sept (83.109.737) parts sociales sans valeur nominale."

*Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,00),.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Staniczek, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 mars 2014. REM/2014/702. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049812/199.

(140056371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

---

**Brightside S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.256.

—  
- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2007, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 912 du 18 mai 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 29 avril 2013 que les mandats des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018, comme suit:

*Aux postes d'administrateurs:*

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

- Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

*Au poste de commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014050368/25.

(140057751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**CNC, Commission des normes comptables, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 13, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg C 109.

—  
*Extrait de l'assemblée générale des membres du GIE tenue le 2 avril 2014 à Luxembourg*

L'assemblée décide de procéder à la nomination de M. Alain Steichen, avocat à la Cour, 2 rue Peterelchen à L-2370 Howald, en qualité de 12<sup>ème</sup> membre du Conseil de gérance conformément à l'article 8, point 12° des statuts du GIE CNC pour une période s'achevant lors de l'assemblée générale des membres à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050379/12.

(140057720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---

**Braiwait Management S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 118.337.

—  
A dater du 07 avril 2014, FMV & PARTNERS SA dénonce le siège social de la société suivante:

BRAIWAIT MANAGEMENT SA - RCSL n°B 118337

Ayant son siège social au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen

Strassen, le 07 avril 2014.

Ariane VANSIMPSEN

*Administrateur-délégué / Expert-Comptable OEC*

Référence de publication: 2014050366/12.

(140057361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

---